

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 16 - votants : 22 dont 6 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle des fêtes de FLEAC le lundi 22 juin 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/06/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BULTÉ, CHEMINADE, FAURY, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES :

MM. CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, LAGARDE, LOJEWSKI, SOETE,
Mmes BADALIAN, BALDÉ, BEL, DESACHY, JUIN.

POUVOIRS : De M. Patrick LOJEWSKI à Sébastien CHAUVAUD

De Didier CHEMIN à Sylvain GASCHET

De Agnes BEL à Catherine BULTÉ

De Cécile JUIN à Pierre CALANDRAUD

De Yoba BALDÉ à Christine VASLIN

De Romain SOETE à Christine AUDRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine BULTÉ

Délibération : 2026-06-05

Finances - Actualisation des tarifs communaux

Rapporteur: Patricia LAINE

Tarifs de location des salles :

Compte-tenu de l'installation d'une pompe à chaleur à la Salle des fêtes, permettant de climatiser la salle, les consommations d'électricité seront majorées en été.

Par conséquent, il est proposé d'augmenter le tarif de la location de 10 %, équivalent au forfait chauffage mis en place initialement pour tenir compte des coûts de fonctionnement générés par la consommation d'énergie.

La période de climatisation succédant désormais à la période de chauffe, il est proposé d'intégrer ce forfait « énergie » directement dans le tarif de la location.

L'application de ce tarif se ferait dès le 1^{er} juillet 2026, pour les réservations faites après cette date.

AR Prefecture

016-211601380-20260622-DCM_202606_05-DE
Reçu le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

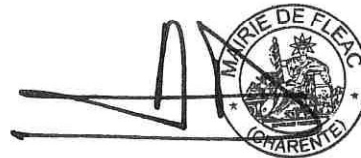
A l'unanimité de suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les modifications de tarifs proposées dans le tableau ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document et pièce afférente.

Le tableau consolidé de l'ensemble des tarifs communaux est actualisé en conséquence.

Fait et délibéré à FLEAC, le 22 juin 2026

Pour copie conforme,
Le Maire,
Hélène GINGAST



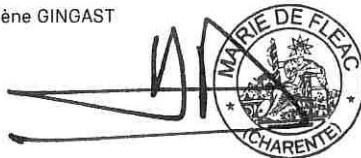
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **23 JUIN 2026**

Réception du : **23 JUIN 2026**

Mise en ligne le : **24 JUIN 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.